



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 20 mai 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

**107, rue de l'Oseille – Parc Portneuf (lot 5 307 400)**

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment de services publics dont la superficie totale serait de 43,3 m<sup>2</sup> au lieu d'un maximum de 30 m<sup>2</sup>, tel qu'exigé à l'article 2.4.7.1 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour le groupe d'usages « parcs et espaces verts I ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 2 mai 2025

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)